

Amplitude Surgical annonce son introduction en bourse sur le marché réglementé d'Euronext à Paris

- Offre d'un montant de 100,0 millions d'euros, pouvant être porté à environ 109,3 millions d'euros en cas d'exercice intégral de l'option de surallocation
- Émission de 50,0 millions d'euros d'actions nouvelles
- Réduction du nombre d'actions existantes cédées par certains actionnaires à un montant de 50,0 millions d'euros, pouvant être porté à un montant d'environ 59,3 millions d'euros en cas d'exercice intégral de l'option de surallocation
- Prix de l'Offre fixé à 5 euros par action

Valence, le 25 juin 2015 – Amplitude Surgical, acteur français de premier plan sur le marché mondial des technologies chirurgicales destinées à l'orthopédie pour les membres inférieurs (la « Société »), annonce ce jour son introduction en bourse sur le marché réglementé d'Euronext à Paris (Code ISIN : FR0012789667 / Mnémonique : AMPLI).

« Nous sommes très heureux d'annoncer aujourd'hui notre introduction en bourse sur Euronext Paris, qui récompense presque 15 ans de croissance rentable continue », déclare Olivier Jallabert, Président-Directeur Général d'Amplitude Surgical. « Il s'agit d'une étape importante pour l'accélération de l'internationalisation de la société, tant sur le plan de notre stratégie d'expansion que sur celui de notre structure capitalistique. Cette opération est le résultat de la contribution de chaque actionnaire, ancien et nouveau, partenaire et collaborateur, que je tiens à remercier chaleureusement pour leur soutien et leur participation ».

L'Offre a bénéficié du soutien d'investisseurs institutionnels, français et internationaux de premier rang, illustrant ainsi leur confiance dans la stratégie et les perspectives de croissance d'Amplitude Surgical.

La taille de l'Offre s'élève à 100,0 millions d'euros pouvant être portée à environ 109,3 millions d'euros en cas d'exercice intégral de l'option de surallocation.

À l'occasion de cette opération, Amplitude Surgical a levé 50,0 millions d'euros dans le cadre d'une émission d'actions nouvelles.

Le nombre d'actions existantes cédées par les Entités Apax et les FPCI CIC Mezzanine 2 et FPCI Idinvest Private Debt¹ a été réduit à 50,0 millions d'euros (contre une taille initiale de 80,0 millions d'euros hors clause d'extension et hors option de surallocation). Ce montant pourra être porté à 59,3 millions d'euros en cas d'exercice intégral de l'option de surallocation.

Sur la base du prix d'introduction de 5 euros par action, la capitalisation boursière d'Amplitude Surgical s'élève à 234,6 millions d'euros post augmentation de capital.

Les négociations des actions Amplitude Surgical (sous la forme de promesses d'actions pour les actions nouvelles) débiteront le 26 juin 2015 sur le marché réglementé d'Euronext à Paris, compartiment B. Le règlement-livraison de l'offre à prix ouvert (« OPO ») et du placement global (le

¹ FPCI Apax France VIII A, FPCI Apax France VIII B, FPCI Apax Ortho et MidInvest représentées par la société de gestion Apax Partners MidMarket SAS (les « Entités Apax »), FPCI CIC Mezzanine 2 et FPCI Idinvest Private Debt (ensemble avec les Entités Apax, les « Actionnaires Cédants »)



« **Placement Global** », et ensemble avec l'OPO, l'« **Offre** ») aura lieu le 29 juin 2015. Le début des négociations des actions sur une ligne de cotation intitulée « AMPLITUDE SURGICAL » est prévu le 30 juin 2015.

L'offre d'actions nouvelles par la Société a pour objectif principal de financer son expansion aux États-Unis et au Japon. Le produit net de l'offre d'actions nouvelles sera affecté à hauteur d'environ 75% pour les États-Unis et de 25% pour le Japon, se répartissant de la façon suivante :

- plus de 40% sera affecté au financement des investissements en matériels chirurgicaux mis à disposition des praticiens ;
- environ 40% sera affecté au financement du besoin en fonds de roulement (créances clients et stocks d'implants finis) ;
- environ 10% sera dédié à la finalisation des tests nécessaires à l'enregistrement aux États-Unis et au Japon de la gamme de hanche et de genou du Groupe ; et
- les 10% restants seront affectés à la réalisation des dépenses de recherche sur de nouveaux produits, essentiellement aux États-Unis.

CARACTERISTIQUES GENERALES DE L'OPO ET DU PLACEMENT GLOBAL

- **Prix de l'Offre :**
 - 5 euros par action.
 - Ce prix fait ressortir une capitalisation boursière d'Amplitude Surgical de 234,6 millions d'euros sur la base d'un nombre total de 46 929 852 actions.
- **Répartition de l'Offre (hors exercice de l'option de surallocation) :**
 - 18 156 886 actions ont été allouées au Placement Global (soit environ 90,8 millions d'euros ou 90,8% des actions offertes).
 - 1 843 114 actions ont été allouées à l'OPO (soit environ 9,2 millions d'euros ou 9,2% des actions offertes), ce qui correspond à la totalité des actions demandées dans le cadre de l'OPO.
- **Taille de l'Offre et produit brut de l'Offre (hors exercice de l'option de surallocation) :**
 - 10 000 000 actions nouvelles ont été émises par Amplitude Surgical dans le cadre de l'Offre.
 - Le produit brut de l'émission des actions nouvelles par Amplitude Surgical est de 50,0 millions d'euros.
 - 10 000 000 actions existantes ont été cédées par les Actionnaires Cédants avant exercice de l'option de surallocation
 - Le produit brut de la cession des actions existantes par les Actionnaires Cédants, avant exercice de l'option de surallocation, s'élève à 50,0 millions d'euros.
- **Option de surallocation :**

L'option de surallocation porte sur un maximum de 9,3 millions d'euros, soit un maximum de 1 853 644 actions existantes supplémentaires pouvant être cédées par les Actionnaires Cédants dans le cadre de l'Offre, ce qui porterait le montant de l'Offre à 109,3 millions d'euros.

L'option de surallocation permettra de couvrir les surallocations et de faciliter les opérations de stabilisation. Elle pourra être exercée par Natixis au nom des Coordinateurs Globaux, agissant au nom et pour le compte des Garants (tel que ce terme est défini ci-après), en une seule fois, à tout moment, en tout ou partie, pendant une période de trente jours calendaires à compter du jour de la fixation du Prix de l'Offre (soit, à titre indicatif jusqu'au 25 juillet 2015inclus).

L'ensemble des actions cédées par les Actionnaires Cédants dans le cadre de l'Offre après, le cas échéant, exercice de l'option de surallocation constitue les « **Actions Cédées** ».

- **Flottant :**

Le flottant s'élèvera à environ 42,62% du capital d'Amplitude Surgical et pourra être porté à environ 46,57% du capital en cas d'exercice intégral de l'option de surallocation.

Actionnaires Cédants

Sur la base d'un prix de l'Offre égal à 5 euros par action, les Actions Cédées se répartissent comme suit :

Noms des Actionnaires Cédants	Nombre d'actions détenues avant la cession mais après la réorganisation	Nombre d'Actions Cédées hors exercice de l'option de surallocation	Nombre maximum d'Actions Cédées Supplémentaires après exercice de l'option de surallocation	Nombre maximum total d'Actions Cédées
FPCI Apax France VIII A	14 471 399	4 464 601	849 014	5 313 615
FPCI Apax France VIII B	9 647 598	2 976 400	566 009	3 542 409
FPCI Apax Ortho	6 175 593	1 905 244	362 312	2 267 556
MidInvest	34 993	10 795	2 053	12 848
FPCI CIC Mezzanine 2	809 701	342 912	39 603	382 515
FPCI Idivest Private debt	708 490	300 048	34 653	334 701
Total	31 847 774	10 000 000	1 853 644	11 853 644

Evolution de la composition du capital

A l'issue de l'introduction en bourse, le capital social d'Amplitude Surgical se décompose de la façon suivante :

Actionnaires	Détection hors exercice de l'option de surallocation		Détection après exercice de l'option de surallocation	
	Nombre d'actions	% du capital et des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital et des droits de vote
Olisa ⁽¹⁾	4 564 825	9,73%	4 564 825	9,73%
Principaux cadres du Groupe ⁽²⁾	517 253	1,10%	517 253	1,10%
Entités Apax, dont :	20 972 543	44,69%	19 193 155	40,90%
FPCI Apax France VIII A	10 006 798	21,32%	9 157 784	19,51%
FPCI Apax France VIII B	6 671 198	14,22%	6 105 189	13,01%

FPCI Apax ortho	4 270 349	9,10%	3 908 037	8,33%
Midinvest	24 198	0,05%	22 145	0,05%
FPCI CIC Mezzanine 2	466 789	0,99%	427 186	0,91%
FPCI Idinvest Private debt	408 442	0,87%	373 789	0,80%
Public	20 000 000	42,62%	21 853 644	46,57%
Total	46 929 852	100,00%	46 929 852	100,00%

(1) Holding d'Olivier Jallabert.

(2) Anciens actionnaires d'Ortho Management.

Calendrier de l'Offre

26 juin 2015	<ul style="list-style-type: none"> Début des négociations des actions existantes et, sous la forme de promesses d'actions, des actions nouvelles sur Euronext à Paris jusqu'à la date de règlement-livraison incluse de l'OPO et du Placement Global
29 juin 2015	<ul style="list-style-type: none"> Règlement-livraison de l'OPO et du Placement Global
30 juin 2015	<ul style="list-style-type: none"> Début des négociations des actions de la Société sur Euronext à Paris
25 juillet 2015	<ul style="list-style-type: none"> Date limite d'exercice de l'option de surallocation Fin de la période de stabilisation éventuelle

Codes de l'action

Libellé : AMPLITUDE SURGICAL

Code ISIN : FR0012789667 - Code mnémonique : AMPLI

ICB classification : 4537 - Medical Supplies

Marché de cotation : Euronext à Paris, Compartiment B

Intermédiaires financiers

Natixis et Oddo agissent en qualité de Coordinateurs Globaux, Chefs de File et Teneurs de Livre Associés (les « **Coordinateurs Globaux** »).

Crédit Agricole Corporate and Investment Bank agit en qualité de Chef de File et Teneur de Livre Associé (le « **Chef de File et Teneur de Livre Associé** ») et, avec les Coordinateurs Globaux, les « **Garants** »).

Mise à disposition du Prospectus - Des exemplaires du prospectus visé par l'Autorité des marchés financiers (« **AMF** ») le 10 juin 2015 sous le numéro 15-264 (le « **Prospectus** »), composé d'un document de base enregistré sous le numéro I.15-044 en date du 26 mai 2015 (le « **Document de Base** »), d'une note d'opération (la « **Note d'Opération** ») et d'un résumé du Prospectus (contenu dans la Note d'Opération), sont disponibles sans frais et sur simple demande auprès d'Amplitude Surgical (11, cours Jacques Offenbach, 26000 Valence) ainsi que sur les sites Internet de la Société (www.amplitude-surgical.com) et de l'AMF (www.amf-france.org).

Facteurs de risques – Amplitude Surgical attire l'attention du public sur les risques relatifs à l'activité décrits au chapitre 4 « Facteurs de risques » du Document de Base et, en particulier le risque présenté au paragraphe 4.3.4 sur les contentieux auxquels le Groupe est partie, et les risques liés à l'Offre décrits au chapitre 2 « Facteurs de risques liés à l'offre » de la Note d'Opération.

À propos d'Amplitude Surgical

Fondée en 1997 à Valence, Amplitude Surgical est un acteur français de premier plan sur le marché mondial des technologies chirurgicales destinées à l'orthopédie pour les membres inférieurs. Amplitude Surgical développe et commercialise des produits haut de gamme destinés à la chirurgie orthopédique couvrant les principales pathologies affectant la hanche, le genou et les extrémités, notamment pour les chirurgies du pied et de la cheville. Amplitude Surgical développe, en collaboration étroite avec les chirurgiens de nombreuses innovations à forte valeur ajoutée afin de répondre au mieux aux besoins des patients, des chirurgiens et des établissements de soins. Acteur de premier plan en France, Amplitude Surgical se développe à l'international au travers de ses filiales et d'un réseau d'agents et de distributeurs exclusifs. Amplitude Surgical opère sur le marché des extrémités par l'intermédiaire de ses filiales Novastep en France et aux États-Unis. Amplitude Surgical distribue ses produits dans plus de 30 pays et employait 210 salariés au 31 décembre 2014. Amplitude Surgical a réalisé un chiffre d'affaires de 58,2 millions d'euros au cours de l'exercice clos le 30 juin 2014, pour une croissance annuelle moyenne d'environ 15% depuis 2005 et affiche une marge d'EBITDA moyenne supérieure à 20% sur la période 2005-2014.

Contacts

Amplitude Surgical

Philippe Garcia
Directeur Financier
philippe.garcia@amplitude-ortho.com
04 75 41 87 41

NewCap

Relations investisseurs
Florent Alba
amplitude@newcap.fr
01 44 71 98 55

NewCap

Relations Médias
Nicolas Merigeau
amplitude@newcap.fr
01 44 71 98 55

Avertissement

Le présent communiqué ne constitue pas et ne saurait être considéré comme constituant une offre au public ou une offre d'achat ou comme destiné à solliciter l'intérêt du public en vue d'une opération par offre au public.

Aucune communication, ni aucune information relative à cette opération ou à Amplitude Surgical ne peut être diffusée au public dans un pays dans lequel il convient de satisfaire à une quelconque obligation d'enregistrement ou d'approbation. Aucune démarche n'a été entreprise (ni ne sera entreprise) dans un quelconque pays (autre que la France) dans lequel de telles démarches seraient requises. La souscription ou l'achat d'actions d'Amplitude Surgical peuvent faire l'objet dans certains pays de restrictions légales ou réglementaires spécifiques. Amplitude Surgical n'assume aucune responsabilité au titre d'une violation par une quelconque personne de ces restrictions.

*Le présent communiqué ne constitue pas un prospectus au sens de la Directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003, telle que modifiée, notamment par la Directive 2010/73/UE, dans la mesure où cette Directive a été transposée dans les Etats membres de l'Espace Economique Européen considérés (ensemble, la « **Directive Prospectus** »).*

Le présent communiqué de presse constitue une communication à caractère promotionnel.

*En France, une offre au public de valeurs mobilières ne peut intervenir qu'en vertu d'un prospectus ayant reçu le visa de l'AMF. S'agissant des Etats membres de l'Espace Economique Européen autres que la France (les « **États Membres** ») ayant transposé la Directive Prospectus, aucune action n'a été entreprise ni ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des titres rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un de ces Etats Membres. En conséquence, les valeurs mobilières ne peuvent être offertes et ne seront offertes dans aucun des Etats Membres (autre que la France), sauf conformément aux dérogations prévues par l'article 3(2) de la Directive Prospectus, si elles ont été transposées dans le ou les Etats Membres concernés ou dans les autres cas ne nécessitant pas la publication par Amplitude Surgical d'un prospectus au titre de la Directive Prospectus et/ou des réglementations applicables dans ces Etats Membres.*

La diffusion du présent communiqué n'est pas effectuée et n'a pas été approuvée par une personne autorisée (une « authorised person ») au sens de l'article 21(1) du Financial Services and Markets Act 2000. En conséquence, le présent communiqué est adressé et destiné uniquement (i) aux personnes situées en dehors du Royaume-Uni, (ii) aux professionnels en matière d'investissement au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005, (iii) aux personnes visées par l'article 49(2) (a) à (d) (sociétés à capitaux propres élevés, associations non-immatriculées, etc.) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 ou (iv) à toute autre personne à laquelle le présent communiqué pourrait



être adressé conformément à la loi (les personnes mentionnées aux paragraphes (i), (ii), (iii) et (iv) étant ensemble désignées comme les « **Personnes Habilitées** »). Les titres d'Amplitude Surgical sont uniquement destinés aux Personnes Habilitées et toute invitation, offre ou tout contrat relatif à la souscription, l'achat ou l'acquisition des titres d'Amplitude Surgical ne peut être adressé ou conclu qu'avec des Personnes Habilitées. Toute personne autre qu'une Personne Habilitée doit s'abstenir d'utiliser ou de se fonder sur le présent communiqué et les informations qu'il contient. Le présent communiqué ne constitue pas un prospectus approuvé par la Financial Services Authority ou par toute autre autorité de régulation du Royaume-Uni au sens de la Section 85 du Financial Services and Markets Act 2000.

Le présent communiqué ne constitue pas une offre de valeurs mobilières ou une quelconque sollicitation d'achat ou de souscription de valeurs mobilières aux Etats-Unis ou dans tout autre pays (autre que la France). Des valeurs mobilières ne peuvent être offertes, souscrites ou vendues aux Etats-Unis qu'à la suite d'un enregistrement en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « **U.S. Securities Act** »), ou dans le cadre d'une exemption à cette obligation d'enregistrement. Les actions d'Amplitude Surgical n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre du U.S. Securities Act et Amplitude Surgical n'a pas l'intention d'effectuer une quelconque offre publique de ses valeurs mobilières aux Etats-Unis.

La diffusion du présent communiqué dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales en vigueur. Les informations contenues dans le présent communiqué ne constituent pas une offre de valeurs mobilières au Canada, en Australie ou au Japon. Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis, du Canada, de l'Australie ou du Japon.

Pendant une période de 30 jours suivant la date de divulgation au public du prix de l'Offre (soit selon le calendrier prévisionnel jusqu'au 25 juillet 2015 inclus), Natixis, agissant en qualité d'agent de stabilisation pourra (mais n'y sera en aucun cas tenu), conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables, notamment celles du Règlement n° 2273/2003 de la Commission européenne du 22 décembre 2003 portant modalités d'application de la directive 2003/06/CE du Parlement européen et du Conseil du 28 janvier 2003 sur les opérations d'initiés et les manipulations de marché, réaliser des opérations de stabilisation à l'effet de stabiliser ou soutenir le prix des actions de la Société sur le marché réglementé d'Euronext à Paris. Conformément à l'article 10-1 du règlement (CE) 2273/03 du 22 décembre 2003, les opérations de stabilisation ne pourront être effectuées à un prix supérieur au prix de l'Offre. Ces interventions seront susceptibles d'affecter le cours des actions et pourront aboutir à la fixation d'un prix de marché plus élevé que celui qui prévaudrait autrement. Même si des opérations de stabilisation étaient réalisées, Natixis pourrait, à tout moment, décider d'interrompre de telles opérations. L'information des autorités de marché compétentes et du public sera assurée conformément à l'article 9 du règlement précité. Conformément aux dispositions de l'article 11 b) du règlement précité, Natixis, agissant pour le compte des établissements garants de l'Offre, pourra, le cas échéant, effectuer des surallocations dans le cadre de l'Offre à hauteur du nombre d'actions couvertes par l'option de sur-allocation, majoré, le cas échéant, de 5% de l'Offre (hors exercice de l'option de surallocation).